



Breublens info 06/2011

Assermentation des nouvelles Autorités : Municipalité et Conseil général Inscription

La Municipalité a été informée par M. le Préfet qu'il procédera à l'installation des autorités communales le

mardi 10 mai 2011 à 20h00

Le syndic et les municipaux élus ainsi que tout citoyen de Breublens désireux de participer aux travaux du Conseil général dès le 1.7.2011 seront assermentés.

Les personnes intéressées à participer au Conseil général sont priées de s'annoncer au secrétariat municipal afin qu'une liste puisse être transmise à M. le Préfet.

L'inscription doit nous parvenir d'ici au vendredi 6 mai 2011.

